



L'une des chances de Belfort c'est d'avoir pu «démilitariser» près de 110 hectares au cœur de la ville. Après Bougenel dans les années 80, l'Espérance dans les années 90, un nouveau quartier se construit le long de la Savoureuse, sur les anciens terrains de l'ERM.

Un schéma d'aménagement ambitieux vient d'être adopté par le conseil municipal.

Peu de villes ont pu, à l'image de Belfort, racheter autant de terrains militaires au cœur même de leur centre ville.

Après les premiers accords conclus par Emile Géhant, permettant notamment la rétrocession du quartier Gérard, la convention signée entre le ministre de la Défense Charles Hernu et le maire de Belfort, Jean-Pierre Chevènement, au milieu des années 80 a ouvert la voie à un nouvel essor de la Cité du Lion. D'abord, l'emprise de l'ancienne caserne Bougenel, au pied du Fort Hatry, à proximité immédiate de l'hyper centre commercial de la ville, puis moins de dix ans plus tard, le rachat des anciennes subsistan-

ces de l'Espérance et le parc à Ballons, ont incontestablement donné un nouveau visage à Belfort.

Dernier volet de cette «démilitarisation» de Belfort, la quinzaine d'hectares qui a accueilli durant des décennies, l'annexe belfortaine de l'Etablissement Régional du Matériel (ERM). Situés en bordure de la Savoureuse, et jouxtant l'avenue Jean Moulin, ces terrains offrent une chance extraordinaire de créer un quartier moderne aux portes du centre ville.

Le conseil municipal du 13 décembre a examiné et adopté le projet de l'architecte-urbaniste Jean-Louis Berthomieu.

Un parc urbain de 3 hectares

L'architecte nantais a dégagé plusieurs pistes de travail qui laissent apparaître des éléments forts tels que la création d'un parc urbain en continuité du Parc François Mitterrand, le long de la Savoureuse, sur 3,3 hectares et la création d'un nouvel axe de circulation nord-sud donnant une perspective majestueuse sur l'ensemble fortifié.

Cet axe permettra, à terme, de dédoubler l'avenue Jean Moulin. Le projet prévoit également l'aménagement d'un parc de stationnement relais, gratuit, proche du centre ville et le déve-

loppement d'une offre de logements ménageant une mixité entre petits immeubles et maisons de ville.

Enfin, l'étude intègre une réserve foncière nécessaire à l'extension de la gendarmerie.

Style belfortain

Le schéma de Jean-Louis Berthomieu porte sur 13,6 hectares d'une «ville à urbaniser». Un projet qui est structuré de part et d'autre d'une large avenue ombragée qui sert d'armature au quartier. Une large avenue qui n'est pas une rocade. Bien au contraire. C'est une succession d'îlots plantés et arborés, avec de

Entre le Champ de Mars et l'Espérance

Un nouveau quartier pour Belfort

larges trottoirs et des contre-allées assurant la coexistence pacifique entre piétons, cyclos, rollers et voitures. La vue directe sur le château, son aménagement central vaste et végétal lui confère un style «d'avenue de parc».

«Une perspective remarquable, majestueuse, royale».

Les constructions projetés ne barrent pas les espaces. De petits immeubles R+3+combles maximum, servant à marquer les rues selon une densité décroissantes depuis l'avenue de parc, avec des maisons de ville à deux étages qui viendront s'intercaler.

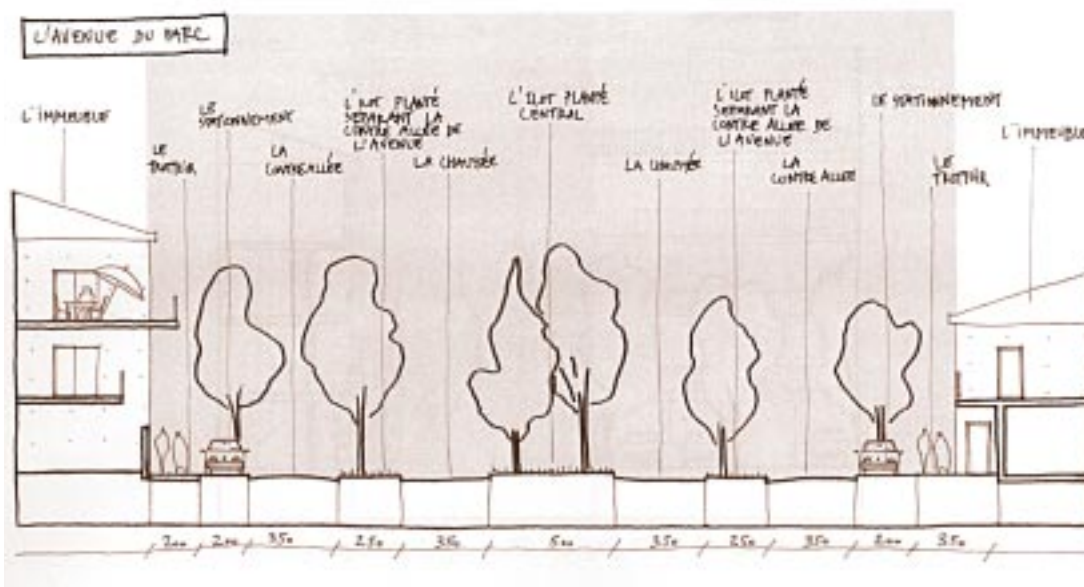
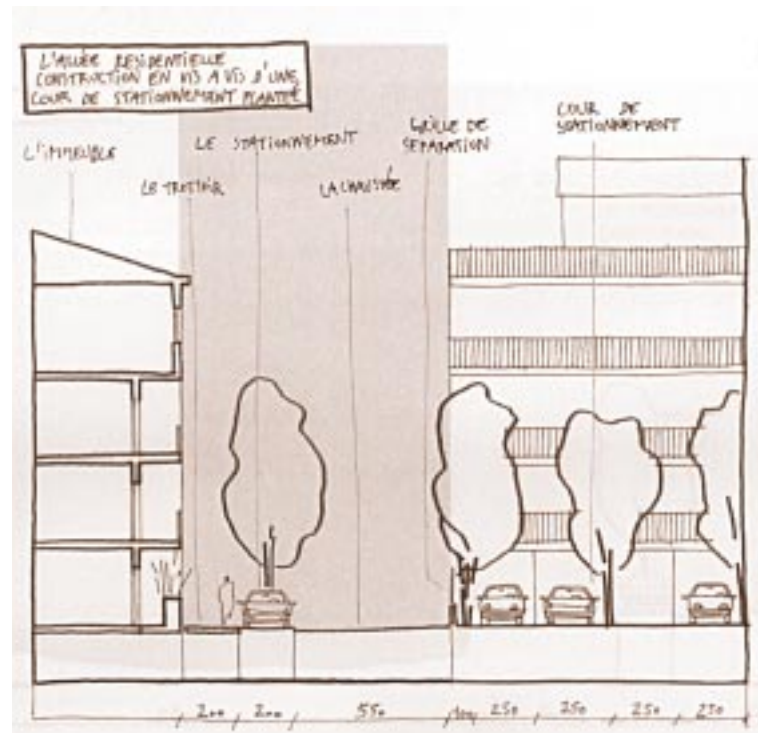
Un quartier qui fonctionnera avec des sous-ensembles et qui doit être selon son concepteur : «agréable à vivre, très végétal». Et, incontestablement, le projet laisse la part belle à l'environne-

ment. Ainsi, c'est un parc urbain qui verra le jour le long de la rivière, en continuité du parc François Mitterrand. «Un parc urbain qui, en plusieurs endroits pénètre dans le quartier. Un parc qui intègre la promenade, les espaces de repos, et qui avec ses coulées végétales contribue à aérer le nouvel ensemble urbain».

425 logements

Le programme soumis au conseil municipal permet de réaliser environ 425 logements dont une soixantaine de type individuel (en pavillons). Ce sont donc plus de 36 500 m² constructibles qui sont proposés.

Des logements, dont 50% pourraient être accessibles à la propriété, et dont l'autre moitié serait livrée à la location privée et



L'architecte-urbaniste Jean-Louis Berthomieu concepteur du projet d'aménagement du nouveau quartier de Belfort. On lui doit déjà la création des immeubles de l'avenue du général Gambiez en bordure du Parc François Mitterrand.

sociale. L'architecte Berthomieu préconise également, que dans la partie sud, près de la gendarmerie, des commerces ou des services de proximité trouvent leur place au rez de chaussée et en périphérie du nouveau parc de stationnement gratuit projeté.

Un plan de circulation cohérent

Autre volet du projet Berthomieu celui s'intéressant au plan de circulation.

Il prend en compte le schéma des voiries structurantes de la ville qui retient l'hypothèse d'une répartition du trafic nord-sud sur cinq

axes principaux dont la future avenue du parc de l'ERM en parallèle à l'avenue Jean Moulin qu'elle rejoindra au sud à la hauteur de la rue de Marseille.

La desserte du quartier pour sa part est organisée avec les contre-allées parallèles à l'avenue du Parc sur lesquelles sont raccordées les voies secondaires permettant les entrées dans les îlots d'habitat.

Ces voies de quartier devraient être en zone 30 pour la tranquillité des riverains.

Par ailleurs les petits déplacements à pieds ou à vélo sont pris en compte, tant à l'Ouest par des

allées débouchant sur le parc François Mitterrand, qu'à l'Est sur un réseau d'allées et de ruelles réalisées dans le quartier du Parc à Ballons.

Enfin, une passerelle sur la Savoureuse est envisagée pour relier aisément le nouveau quartier au secteur de l'avenue Jean-Jaurès et à l'Hôpital.

Le stationnement des véhicules a été évalué et donc retenu dans le projet d'aménagement à 1 200 places.

Un skate parc couvert

Dans sa proposition le cabinet Berthomieu préconise l'implantation d'un skate parc couvert en réutilisant l'un des hangars de la zone sud. Avec l'avantage évident qu'il serait éloigné des premières habitations.

Autre équipement public suggéré : des parcs de stationnement de longue durée, surveillés par vidéo, associés à un dispositif éventuel de location de vélos.

Concernant l'offre éducative, il semble au regard de la courbe démographique que les sites scolaires existant en périphérie de ce nouveau quartier soient suffisants pour accueillir les futurs enfants du quartier.

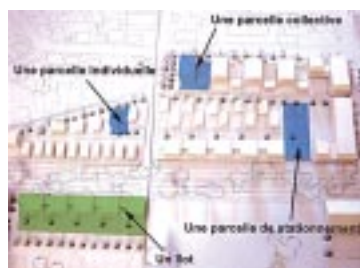
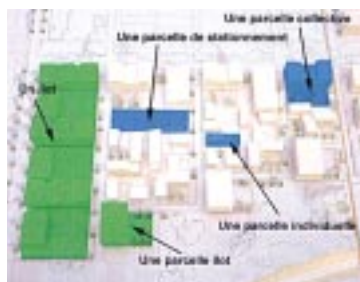
Un projet sur 15 ans

Ce nouveau quartier qui, juridiquement, serait une extension de la ZAC du parc à Ballons, verrait les premières livraisons de logements au début de l'année 2006. Mais c'est bel et bien un projet à 15 ans qui vient d'être adopté par les élus de la majorité du conseil municipal.

Un projet dont le coût estimatif d'aménagement des 13 hectares est de l'ordre de 13 millions d'Euros (85,27 millions de francs) pour l'aménagement des voiries, des équipements publics, la viabilisation etc...). 40% des dépenses hors taxes devraient être subventionnées par le biais du FRED (Fonds de Restructuration pour la Défense), au titre de la

reconversion des biens de l'Armée. C'est la demande qui a été faite par le conseil municipal lors de cette même séance du 13 décembre.

Le conseil municipal a par ailleurs entériné l'acquisition des dernières parcelles de terrains de l'ex parc à voitures du champ de manœuvre, devenu ERM, soit 53 000 m² pour quelque 800 000 euros.



Un calendrier de concertation

La forte imbrication du projet avec les opérations de construction en cours dans la ZAC du Parc à Ballons, a conduit la municipalité à demander à la SODEB d'être l'opérateur de l'aménagement de ce secteur à vocation résidentielle, en extension de ce qui a été réalisé.

C'est pourquoi ce projet va prendre la base juridique d'une extension de la ZAC du Parc à Ballons.

Une concertation préalable est donc nécessaire. Elle prendra la forme d'une réunion publique de présentation du projet, une large information dans le magazine mensuel de la ville de Belfort, d'une con-

certation avec les partenaires institutionnels concernés et la tenue d'une seconde réunion publique avec de clore la procédure.

Ce qui conduit à un calendrier dont les principales dates seraient liées à l'adoption à l'été 2004 du PLU (plan local d'urbanisme) :

- concertation préalable : 1^{er} semestre 2003
- montage des dossiers réglementaires : 2^{ème} semestre 2003
- mise à l'enquête publique du dossier d'extension : début 2004
- adoption du dossier d'extension et premières commercialisations : 2^{ème} semestre 2004
- premières livraisons d'opérations : début 2006

